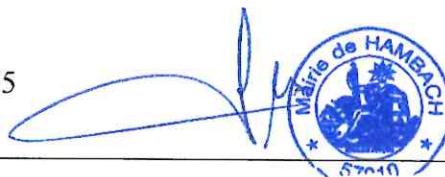


PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre 2025

	Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire	PRESENT	ABSENT		A donné procuration à	Conseillers élus	23
			Excusé	Non excusé			
	MULLER Daniel, maire	X					
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X					
	RINCKE Véronique	X					
	KIRCHER Marie-Joséphine	X					
	SCHMITT Serge	X					
	FIRTION Evelyne	X					
	MOURER Jonathan				X SCHORUNG Eric		
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence	X					
	BOTT Cédric			X MULLER Daniel			
	CAPDEVILLE Damien	X					
	GADLER Sandrine		X				
	GROSS Sylvie	X					
	GROSSE Anne-Marie			X FIRTION Evelyne			
	HEYMES Muriel	X					
	HOELLINGER Isabelle			X WURTZ Laurent			
	HOUVER Sabrina	X					
	MEYER Gaston		X				
	PERRIN Marina	X					
	SCHMITT Fabienne	X					
	SCHMITT Serge Bruno	X					
	SIATTE Jean-Marie	X					
	WURTZ Laurent	X					
	ZAHM Marcel			X RINCKE Véronique			

Désignation du secrétaire de séance : Mme BEYER Sylvie, secrétaire de mairie.
Date de la convocation : 29/09/2025

Ordre du Jour	
	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
1.	CCAS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025
2.	TERRAINS : ACHAT DE PARCELLES A LA CASC EN ZONE ARTISANALE DE HAMBACH
3.	TERRAINS : VENTE D'UN USOIR A JULIE WOLFF
4.	LOYERS ET CHARGES 2026
5.	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION INTER-ASSOCIATION – AMICALE SAPEURS-POMPIERS



6.	CROIX ROUGE : CONVENTION
7.	TOTAL : CONVENTIONS CEE (information)
8.	ONF : PREVISIONNEL POUR 2026 ET 2027
9.	ENEDIS : CONVENTIONS DE SERVITUDE
10.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
11.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 1 – DCM 2025/37

CCAS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la ville de HAMBACH est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d’administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d’animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l’action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l’exclusion (notamment aides alimentaires).

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre et développer sa politique d’action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d’un montant de 2 000 €, au titre de l’exercice 2025.

Le Conseil Municipal



Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au CCAS de HAMBACH.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2025, sur le compte 657363.

Point 2 – DCM 2025/38

TERRAINS : ACHAT DE PARCELLES A LA CASC EN ZONE ARTISANALE DE HAMBACH

M. le Maire, expose :

Par acte notarié du 27 décembre 2006 établi par Me Christophe LERSY, la Commune avait cédé à la CASC les terrains situés section 49 n° 555, 556, 557 d'une superficie totale de 234,40 ares au prix de 12 587,31 € pour faire partie du périmètre d'intérêt communautaire au sein de la zone d'activité de HAMBACH.

Actuellement, ce terrain n'a toujours pas de destination et aucun aménagement de valorisation de ces parcelles n'a été réalisé par l'EPCI.

La Commune, par courrier en date du 10 juin 2024, a sollicité la CASC pour acquérir à nouveau ce terrain.

Compte-tenu des disponibilités foncières, la CASC a proposé de céder à la commune de Hambach les parcelles n° 555, 556 et 557 section 49 d'une superficie totale de 234,40 ares au prix de 12 587,31 €.

Les services du pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP de Moselle (Direction Départementale des Finances Publiques) ont été sollicités par les services de la Communauté d'Agglomération afin de confirmer la valeur vénale de l'ensemble foncier concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de faire l'acquisition au prix de 12 587,31 € des terrains susnommés
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, sachant que les frais notariés sont à la charge de la Commune.

Point 3 – DCM 2025/39

VENTE DE TERRAIN : DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE D'UN USOIR POUR CESSION A Mme WOLFF Julie

Suite à la demande d'achat de Mme WOLFF Julie d'une partie de l'usoir (parcelle 244 section 02) devant son habitation, M. le Maire propose de répondre favorablement à sa requête, puisqu'il n'y aura aucun impact sur le droit des autres usagers et que l'aménagement de la rue



Nationale étant fait (mise en souterrain des réseaux, voirie...), la Commune n'a plus l'utilité de cet usoir.

Après explications, et présentation des plans, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide la désaffection et le déclassement du domaine public de la partie de l'usoir (parcelle 244 section 02) ;
- charge le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer et effectuer toutes formalités concernant ces affaires.
- décide de vendre à Mme WOLFF Julie, demeurant 123 rue Nationale, la partie de l'usoir matérialisé sur le plan en annexe devant sa maison au prix de 1500 € l'are ;

Les frais d'arpentage et notariés étant à la charge de l'acquéreur, elle transmettra les documents nécessaires au géomètre de son choix pour l'arpentage et au cabinet notarial de son choix pour la rédaction de l'acte notarié.

Mme HEYMES souligne que même le matin des problèmes de circulation se posent à cet endroit-là.

Mme RINCKE souhaite savoir si Mme WOLFF Julie va clôturer l'espace qu'elle souhaite acquérir.

M. le Maire le lui confirme.

M. WURTZ ajoute qu'il n'est pas contre le fait de vendre l'usoir, mais que s'il est établi qu'il y a des soucis connus de stationnement à cause du Krutschisser, il conviendrait de prévoir quelques places supplémentaires de stationnement.

M. le Maire rappelle que lorsque des aménagements sont faits devant les maisons d'habitation, l'avis des propriétaires est systématiquement sollicité.

Mme HEYMES évoque la complexité supplémentaire liée au virage à cet emplacement.

M. SCHORUNG explique qu'il n'y a même pas possibilité de se garer en épi.

M. WURTZ précise qu'il faudra réfléchir à ce sujet pour les prochains aménagements.

Mme PERRIN relève l'existence de parkings à proximité mais qui restent vides, car les gens ne veulent plus marcher.

M. le Maire mentionne être déjà intervenu au Krutschisser à cause d'une voiture mal garée qui empêchait de circuler en toute sécurité.

M. WURTZ déplore qu'il existe le même problème pour ramener les enfants à l'école.

M. le Maire indique que la gendarmerie est déjà intervenue pour ce souci.

Point 4 – DCM 2025/40

LOYERS ET CHARGES 2026

M. SCHORUNG, Adjoint, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, les tarifs suivants pour l'année 2026.

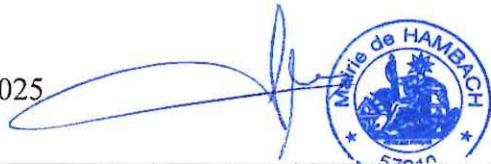
Après réflexion, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte les propositions et fixe les loyers et charges pour l'année 2026 comme suit :

TARIFS	2026
	En euros
Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe	100



CIMETIERE		
Concession trentenaire	simple	150
	double	300
Concession cinéraire trentenaire	petite tombe pour urne	170
Columbarium en colonne	Case pour 15 ans	700
	Case pour 30 ans	1300
Columbarium au sol	Case pour 15 ans	600
	Case pour 30 ans	1200
Plaque d'identification stèle jardin du souvenir		25
LOCATIONS DES SALLES (frais de nettoyage compris)		
SALLE POLYVALENTE - rue du Stade		
SALLE 1 SALLE DE REUNION AVEC CUISINE		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		150
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		75
SALLE 3 et 4 A L'ETAGE MEZZANINE et SALLE COIN TRAITEUR		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		250
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		130
FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) - rue de Woustviller		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		300
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		150
DROIT DE PLACE		
Forfait annuel		240
Forfait mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable pour les commerçants ayant eu l'autorisation de stationner sur les places communales		20
Droit unique		
Pour les demandes de place- hormis cirque et manèges pour la fête foraine		50
Forfait électricité mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable		20
Marché des producteurs ou marché unique :		
Droit de place par manifestation et par exposant		5
Forfait électricité par manifestation et par exposant		5

Mme GROSS souhaite savoir si au cimetière, une plaque est obligatoire.
Mme KIRCHER précise qu'elle est conseillée, mais pas obligatoire.



M. le Maire ajoute que pour une question d'uniformité des plaques, il convient d'utiliser celles disponibles en mairie.

Point 5 – DCM 2025/41

ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION INTER-ASSOCIATION – AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Mme FIRTION, Adjointe

* présente les demandes de subvention exceptionnelle reçues par

- l'inter-association pour l'achat de garnitures, de packs à pizza et d'un panneau publicitaire pour un montant de 7 615,40 €
- l'amicale des sapeurs-pompiers de Hambach-Roth pour l'achat d'un chargeur/booster de batterie, d'ustensiles de cuisine et d'un terminal de paiement CB pour un montant de 1 109,41 €

Après explications et discussions, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité**, (**M. SIATTE Jean-Marie, MOURER Jonathan, Mmes FIRTION Evelyne, RINCKE Véronique ne participent pas au vote**) d'accorder une subvention :

- de 3 046 € à l'inter- association

« Vu que le montant de cette subvention est supérieur à 1 200 € (montant annuel alloué aux associations), l'Inter association ne pourra pas prétendre à une aide pour l'achat de matériel d'investissement pendant une durée de 2 ans. La 3^{ème} année elle pourra toutefois encore bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 554 € ».

- de 444 € à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'acquisition de matériel divers, représentant 40 % du montant de leur achat.

Point 6 – DCM 2025/42

CROIX ROUGE : CONVENTION

Dans le cadre des plans communaux de sauvegarde, la Croix-Rouge française de la Moselle propose à la Mairie de Hambach une convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés.

Après explications et discussions, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,



- Autorise le Maire à signer la Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française de la Moselle et la Mairie de Hambach.

M. SIATTE s'interroge sur la durée de cette convention.

M. le Maire lui répond que celles-ci est en lien avec le PCS, donc de durée illimitée.

Point 7 – DCM 2025/43

TOTAL : CONVENTIONS CEE (information)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, GPL,...), au travers d'objectifs triennaux fixés par les pouvoirs publics, à financer des actions et des travaux en faveur des économies d'énergie.

L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.

Dans le cadre de la rénovation énergétique du complexe sportif, la Commune peut bénéficier des aides des fournisseurs d'énergie, à condition de réaliser des travaux de rénovation, de construction ou d'autres opérations d'efficacité énergétique.

Total propose dans cette optique de passer deux conventions avec la Commune de HAMBACH : l'une concernant des travaux d'isolation et l'autre des travaux de chauffage.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal,

Prend acte de la signature par M. le Maire de ces deux conventions avec Total.

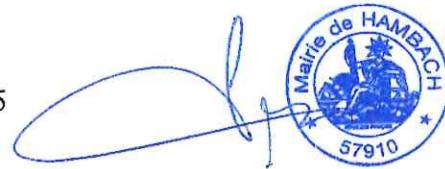
M. le Maire déplore le montant décevant de l'aide concernant le chauffage et annonce le montage d'un nouveau dossier qui permettra d'obtenir une somme supplémentaire. Il évoque la complexité du dossier de subvention FEDER, commencé en 2024 et transmis le 15 septembre 2025. Suite à la rencontre d'une personne travaillant à la Région, auprès de laquelle il s'est enquis de l'avancée du dossier, il lui a été répondu qu'on en avait simplement accusé réception pour l'instant, qu'il fallait encore vérifier s'il est complet et que dans l'affirmative, il passerait devant la commission début 2026.

Point 8 - DCM 2025/44

ONF : PREVISIONNEL POUR 2026 ET 2027

Mr SCHORUNG, Adjoint présente

Pour 2026 : le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes, le devis des travaux d'exploitation estimés à 1 461,60 € TTC, le devis des travaux sylvicoles estimés à 2 943,21 € TTC ;



Pour 2027 : l'état d'assiette avec l'état prévisionnel des coupes et des parcelles à marteler.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces propositions.

M. SCHORUNG précise qu'une vente de bois aura lieu début novembre et que celle-ci est réservée aux habitants de la commune.

Point 9 - DCM 2025/45

ENEDIS : CONVENTIONS DE SERVITUDE

Mr SCHMITT, Adjoint expose :

Dans le cadre des travaux ENEDIS pour l'alimentation de NWJ, il s'avère nécessaire d'établir deux conventions de servitudes (pour les ouvrages souterrains et de mise à disposition d'Enedis d'un terrain d'une superficie de 15 m², faisant partie de l'unité foncière cadastrée section 47 n° 401 d'une superficie totale de 71241 m².) afin de procéder à la pose d'une armoire de coupure et de câbles sur les parcelles 401, 403 et 367 section 47. Le terrain mis à disposition est destiné à l'installation du poste de coupure des réseaux. Ces travaux sont nécessaires à la création du niveau giratoire entre HAMBACH et WILLERWALD.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à signer les conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains et de mise à disposition d'Enedis d'un terrain d'une superficie de 15 m², faisant partie de l'unité foncière cadastrée section 47 n° 401 d'une superficie totale de 71 241 m².

Point 10 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

VENTES MAISONS/ APPARTEMENTS	VENDEURS	ACHETEURS
68 rue de Woustviller	SONMEZ Ali	KENNEL Cathy
45A rue Nationale	SCI MLG représentant LEIBUNDGUTH Marc	TIMUR Volkan et Elodie
10 rue Principale	RUNDSTADLER Gilbert et Marlène	GROSS Jonathan
182 rue Nationale	WENDLING Anne GIRARDET Joël GIRARDET Marie-Andrée GIRARDET Christiane GIRARDET Pascal	THIEL Johanna



25 rue de la Fontaine	COMIAGE CIE IMMOBILIÈRE AUERT GEISLER	GADLER Eva
VENTES TERRAINS		
Lieudit Schneise à Roth (proximité du Super U)	WEISSE Paulette	BODIADIS SAS
A l'arrière du 45A rue Nationale	LEIBUNDGUTH Marc DRUI Sylvia	TIMUR Volkan et Elodie
Rue des Sources	DIJOUX Céline GANGLOFF Martine GANGLOFF Emmanuel	Mme et M. HAFFNER Jean-Marc
Rue des Vergers	HINSCHBERGER Claudine	BAUMANN Camille
VENTES PARTS SOCIALES DE SCI		
39 rue Principale 5locaux dans un bâtiment en copropriété)	SARRAT Cédric SCHEIDT Sabrina (SCI VERANDA)	GROSS Eric

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Liste des délibérations	
DCM 2025/37	CCAS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025
DCM 2025/38	TERRAINS : ACHAT DE PARCELLES A LA CASC EN ZONE ARTISANALE DE HAMBACH
DCM 2025/39	TERRAINS : VENTE D'UN USOIR A JULIE WOLFF
DCM 2025/40	LOYERS ET CHARGES 2026
DCM 2025/41	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION INTER- ASSOCIATION – AMICALE SAPEURS-POMPIERS
DCM 2025/42	CROIX ROUGE : CONVENTION
DCM 2025/43	TOTAL : CONVENTIONS CEE (information)
DCM 2025/44	ONF : PREVISIONNEL POUR 2026 ET 2027
DCM 2025/45	ENEDIS : CONVENTIONS DE SERVITUDE



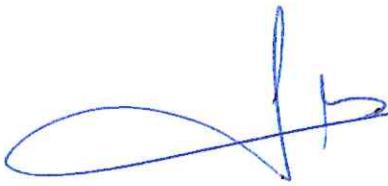
Signatures

M. le Maire,

Daniel MULLER

La secrétaire

Sylvie BEYER





SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 21/07/2025

Date de la convocation : 10/07/2025

Nom	Prénom	Fonction	Procuration à	Présent	Absent avec excuse	Absent sans excuse	Procuration	Signature
MULLER	Daniel	Maire		x				
SCHORUNG	Eric	1er Adjoint		x				
RINCKE	Véronique	2ème Adjointe		x				
KIRCHER	Marie-Joséphine	3ème Adjointe		x				
SCHMITT	Serge	4ème Adjoint	SCHORUNG Eric			x	xxxxxxxxxxxx	
FIRTION	Evelyne	5ème Adjointe		x				
MOURER	Jonathan	6ème adjoint		x				
BACH	Anne-Laurence	Conseillère		x				
BOTT	Cédric	Conseiller		x				
CAPDEVILLE	Damien	Conseiller		x				
GADLER	Sandrine	Conseillère			x		xxxxxxxxxxxx	
GROSS	Sylvie	Conseillère	MOURER Jonathan			x	xxxxxxxxxxxx	
GROSSE	Anne-Marie	Conseillère		x				
HEYMES	Muriel	Conseillère		x				
HOELLINGER	Isabelle	Conseillère		x				
HOUVER	Sabrina	Conseillère	HEYMES Muriel			x	xxxxxxxxxxxx	
MEYER	Gaston	Conseiller	MULLER Daniel			x	xxxxxxxxxxxx	
PERRIN	Marina	Conseillère		x				
SCHMITT	Fabienne	Conseillère		x				
SCHMITT	Serge Bruno	Conseiller		x				
SIATTE	Jean-Marie	Conseiller		x				
WURTZ	Laurent	Conseiller	HOELLINGER Isabelle			x	xxxxxxxxxxxx	
ZAHM	Marcel	Conseiller	RINCKE Véronique			x	xxxxxxxxxxxx	
				16	0	1	6	